



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	24	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 19 Mai à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/05/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. LETELLIER Jacques, M. HERVIN Claude, Mme HOLLINGER Jacqueline, M. WROBLEWSKI Didier, M. MOIZARD Frédéric, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BUISSON Jean-Michel, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. LETELLIER Jacques (de M. POIRIER Henri), M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), Mme HOLLINGER Jacqueline (de M. FERRACHAT Sébastien), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. MOIZARD Frédéric (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEDRU Gilles à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. PIN Daniel à M. FAUVIN Patrick, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme POLLET Clarisse, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. COLLIN Eric

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

2022-020 – Autorisation au Président à demander les subventions pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue du Chef de Ville à Jagny sous Bois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le SICTEUB souhaite entreprendre la réhabilitation du collecteur d'eaux usées et des branchements particuliers rue du Chef de Ville à Jagny-sous-Bois.

Considérant que les propriétés riveraines de cette rue sont assainies par un collecteur d'eaux usées de diamètre ø200 mm en amiante-ciment. Les habitations riveraines sont raccordées à cette canalisation par le biais de branchements particuliers d'eaux usées de diamètre ø150 mm de même nature que le collecteur concerné.

Considérant que ces réseaux sont en très mauvais état comme l'atteste les inspections télévisées. Celles-ci ont mis en évidence plusieurs défauts, tels que des flaches, des contre-pentes, des fissures, des raccordements non étanches, des cunettes non conformes, des dégradations de canalisations ...

Considérant que cette opération a pour objet :

- De rétablir l'étanchéité de l'ouvrage existant,
- De lui redonner des caractéristiques mécaniques compatibles avec les sollicitations auxquelles il est soumis,
- De protéger l'ouvrage contre la corrosion et l'abrasion,
- D'éliminer toute pollution indirecte par la suppression des captages d'eaux claires parasites permanentes (ECP) transitant dans le réseau d'eaux usées,
- D'éliminer toute pollution directe des eaux vers le milieu environnant,
- De donner accès à l'exploitant pour assurer un entretien optimisé.

Considérant que pour mener à bien cette opération, le SICTEUB réalisera des études préalables et se fera assister d'un Maître d'œuvre. Ces travaux feront l'objet d'opérations préalables à la réception par un opérateur certifié Cofrac et indépendant de l'entreprise de travaux, mandaté par le Syndicat.

Considérant que ces études préalables et cette mission de maîtrise d'œuvre peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental du Val d'Oise. Aussi, pour bénéficier de l'aide pouvant être octroyée par ces partenaires, un dossier justificatif de demande de subvention devra leur être adressé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- **SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental du Val d'Oise le concours financier pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue du Chef de Ville à Jagny-sous-Bois
- **EFFECTUER** toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 20/05/2022
Le Président

